

Courrier Fédéral

N° 374

du 07.12.13 au 13.12.13

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT



ISSN 0152-3082



■ LUTTES ET SUCCES

Lutte contre la fermeture de TRW à Longvic
Fonderie de Bretagne, la direction contrainte de reculer
Fagor-Brandt, la lutte comme seule antidote

pages 2 à 4

■ VIE SYNDICALE

Formation syndicale, nouvelle attestation

page 5

■ RETRAITES

Perte d'autonomie et soins de longue durée :
l'initiative européenne citoyenne est reportée

page 6

■ PUBLI-REPORTAGE

Financement de la protection sociale
Peut-on enrayer la casse de notre système de santé ?

page 7

■ VIE SYNDICALE

Commande de matériel 2014

page 8

Courrier Fédéral
Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication @ ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins

■ LUTTES ET SUCCES

LUTTE CONTRE LA FERMETURE DE TRW À LONGVIC

FAIRE VIVRE LA REVOLUTION SYNDICALE PARTOUT EN EUROPE



Après l'Allemagne et la Belgique, les salariés de TRW du site de Longvic, près de Dijon (21), se sont rendus fin novembre, en Pologne, où une partie de leur activité a été délocalisée. Depuis l'annonce de la fermeture de l'usine, ils multiplient les actions alors que le site français est parmi l'un des meilleurs au monde.

Construire l'Europe sociale. Au-delà des slogans, les salariés de l'usine dijonnaise de l'équipementier automobile TRW passent aux actes. Fin novembre, 40 salariés se sont déplacés sur le site polonais en Silésie, pour aller à la rencontre des ouvriers et dénoncer le dumping social. Malgré les menaces de la direction locale sur ses salariés, l'accueil a été plutôt chaleureux. Accompagnés par le syndicat «août 80», scission de Solidarnosc, les salariés bourguignons ont distribué des tracts en polonais pour dénoncer la politique salariale de l'entreprise et affirmer leur solidarité. *«Notre démarche est pacifique, nous ne sommes pas venus pour récupérer leur travail. Mais pour leur dire qu'il ne faut pas se laisser faire. Nous leur avons expliqué, par exemple, qu'ils peuvent revendiquer le quadruplement de leur salaire ; ils resteront quand même compétitifs»* témoigne Christophe Depierre, délégué syndical.

Malgré un comité d'accueil musclé, les échanges se tissent. *«Humainement, le voyage a été très bénéfique, mes collègues ont été choqués des conditions de travail et des salaires des salariés polonais alors que la direction se vante d'avoir mis en place une charte de soi disant bonne conduite»* a-t-il précisé.

L'objectif du périple en Pologne était aussi d'augmenter la pression sur la direction européenne qui refuse de rencontrer les élus du personnel du site de Longvic. Il s'agissait aussi de peser sur la direction locale lors du CE du

3 décembre qui ouvrait les discussions sur les conditions du plan social.

Implanté sur le site depuis 20 ans et malgré de bons résultats, la direction américaine a annoncé, le 19 mars dernier, la délocalisation de la production vers la Pologne et l'Italie. Avec 16,4 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 1,2 milliard de dollars de bénéfices, pour le fonds de pension américain, les sites d'Europe de l'Ouest ne seraient pas assez rentables. *«Pourtant, les sites français de TRW sont les plus performants dans le monde. Le coût de fermeture du site s'élèverait à sept années de travail sur le site»* soulignait Christophe Depierre, en juin dernier lors des Assises de l'automobile de la Fédération. D'après le rapport d'expertise remis au CE fin mai, l'usine est viable si les volumes sont maintenus sur le site. En fait, la multinationale a organisé sa mise en difficulté par jeu de renvoi de commandes vers d'autres unités.

Après l'annonce, le syndicat avait lancé quatre procédures pour délit d'entrave alors que la fermeture du site était programmée pour septembre. Mais depuis, les salariés et leur intersyndicale n'ont cessé de faire monter la pression sur la direction. Il faut dire qu'ils ont été échaudés après la fermeture du site vosgien et allemand, en janvier 2013, qui a entraîné 700 suppressions d'emplois. *«De plus, tous les sites européens, qui ont accepté des*

concessions, ont fini par fermer» précise le responsable syndical.

Aussi, pour appuyer les diverses démarches légales des instances de représentants du personnel, ils ont multiplié les initiatives pour sauver les 148 emplois sur le site. Ainsi, le 10 juin dernier, avec l'appui de l'intersyndicale (CGT, FO, CFTC et CHC), 96 salariés se sont déplacés à Genk en Belgique pour récupérer une machine chez un fournisseur qui devait être installée dans leur usine. Symboliquement, il s'agissait d'aller chercher leur outil de travail pour montrer qu'ils souhaitent sauver leur usine, leurs emplois. Ils espéraient ainsi ouvrir le dialogue avec la direction européenne du groupe qui a continué de les ignorer.

Le 4 juillet, les salariés ont remis ça à l'occasion d'une réunion du comité de groupe européen à Düsseldorf en Allemagne. Avec le syndicat Allemand IG-metall, ils ont organisé un meeting pour dénoncer la politique salariale de la direction sur l'ensemble des sites quelle que soit son implantation. Par exemple, le site de Schalke, Outre-Rhin, était menacé de délocalisation, si les salariés n'acceptaient pas une diminution de 15% de leur salaire, après plusieurs dizaine de licenciements l'an dernier. Depuis, la colère des salariés de la Côte d'Or ne s'éteint pas. Ils envisagent de poursuivre leurs péripéties en retournant en Pologne avec les allemands en février prochain et peut-être au siège, aux Etats-Unis, par la suite. Car «l'exemple de TRW montre que l'Union européenne a besoin d'une politique commune de l'emploi. En France, on menace les travailleurs de TRW : s'ils bougent, la production est déplacée en Pologne. Mais, en Pologne, ils menacent d'aller en Roumanie. Il faut un code du travail européen commun avec un salaire minimal et les mêmes conditions d'emploi» a déclaré à la presse polonaise un responsable syndical «Août 80». «Nous contribuons à déconstruire le dumping social» conclut Christophe Depierre.

Fonderie de Bretagne - Caudan (56) Sous la pression des salariés, la direction contrainte de reculer



Suite à un arrêt de travail massif à l'appel du syndicat CGT protestant contre le travail obligatoire du samedi imposé par la direction, les salariés ont obtenu la révision de la notion d'obligatoire en volontariat.

Pour ne pas être obligé d'aller plus loin dans la satisfaction des revendications salariales, la direction s'est attaquée au délégué syndical cgt. Créant les conditions de tension avec sa hiérarchie directe, elle s'est servie de ce prétexte pour sanctionner le délégué syndical avec 3 jours de mise à pied. Mais cette manipulation n'a pas trouvé écho parmi le personnel. Les salariés ont même condamné l'attitude de la direction. Toutes les équipes

de production se sont donc mises en grève, demandant le retrait de cette sanction injustifiée.

Après deux jours et demi de mobilisation, la direction est revenue sur la sanction en la ramenant à un jour de mise à pied. Le travail a repris, mais le syndicat et le délégué prévoient de saisir le conseil des prud'hommes. De plus, la CGT n'exclut pas de mener d'autres actions sous d'autres formes dans les prochaines semaines.

Cet exemple illustre l'état du dialogue social en Bretagne loin des caméras.



Retrouvez la mobilisation des salariés de TRW sur le blog du personnel : univers2013.blogspot.fr



Dernier site de production de lave-linge en France, le groupe Fagor-Brandt vient de déposer le bilan. 2 500 emplois directs sont menacés. Les salariés sont mobilisés.

Fagor-Brandt, le dernier groupe généraliste d'électroménager en France est en danger avec l'entrée d'une procédure d'insolvabilité de la maison-mère Fagor. Au-delà, de cette procédure strictement financière, c'est le choix des dirigeants de Fagor d'axer leur politique commerciale sur le prix, plutôt que sur l'innovation, qui est responsable d'une lente dégradation des marges et des parts de marché. Ces choix engendrent un transfert de technologie en dehors des frontières.

Les effectifs sont tombés à 2 100 aujourd'hui contre 4 470 en 2005. Pourtant, le carnet de commandes est plein et le marché français de l'électroménager est plutôt prospère. Avec 15 millions d'appareils vendus cette année en France et une progression de 2,5% en moyenne par an, la France reste le 6^e marché mondial.

Aussi, après le grand remue-ménage pour dénoncer le dépôt de bilan, le syndicat CGT s'interroge sur les solutions de reprise d'activité. En effet, après le dernier CCE, le 6 novembre, le PDG a annoncé à la presse qu'il fallait 35 millions d'€ pour redémarrer les sites. Mais, le lendemain, devant le tribunal, l'estimation est retombée entre 8 à 10 millions d'€. Au final, au 25 novembre, l'entreprise pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 15 millions (dont un tiers serait abondé par une banque et le restant par l'Etat) dans le but de redémarrer les fours et l'induction du site d'Orléans. Pour les autres sites, on verra... plus tard.

Cette réponse n'est donc pas acceptable pour la CGT qui continue même de s'interroger sur le maintien de l'emploi sur le site orléanais. Pour le syndicat, la direction avance masquée et refuse de délivrer sa stratégie.

De son côté, la CGT milite pour la préservation d'un groupe d'électroménager français complet qui fabrique en France pour éviter des milliers de camions sur les routes d'une part. Mais, c'est aussi et surtout un gage pour concevoir et innover afin de faciliter la vie des utilisateurs. Le syndicat interpelle les salariés pour renforcer la mobilisation et faire avancer le dossier du financement et du redémarrage de toutes les lignes de produits. C'est la condition essentielle pour influencer sur les offres qui seront proposées le 13 décembre, pour sauvegarder au mieux les intérêts des salariés et des clients et pas ceux de la direction responsable de ce marasme.

Le syndicat s'appuie sur les atouts de la filière et du marché pour convaincre les salariés d'obtenir une reprise globale du groupe. Depuis l'annonce cet automne, la mobilisation des salariés est importante. Sur le site d'Orléans, 300 et 200 salariés ont protesté les 12 et 18 novembre derniers. A Vendôme, ils étaient 50, 350, 250 personnes les 5, 7 et 21 novembre. La Roche sur Yon et Aizenay ont mobilisé plus d'un millier de personnes, le 14 novembre. A Lyon, la mobilisation s'est amplifiée avec 50, 150 et 200 personnes les 5, 15 et 19 novembre. A Rueil, ils étaient 170, le 22 novembre. Et enfin, Cergy a rassemblé avec 200 personnes, le 20 novembre.

Pour maintenir la pression, la CGT a fait savoir qu'elle proposait aux autres organisations syndicales de poursuivre les actions locales et d'organiser, le 5 décembre, une manifestation à Paris au cœur de la finance à Bercy, siège du ministre du Budget et de celui du Redressement productif.

la formation syndicale
cgt
métallurgie

Case 433 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

formation.syndicale@ftm-cgt.fr
01.55.82.86.15
01.55.82.86.53

Attestation n°: _____

ATTESTATION

Je soussignée, Christine CIOL, Secrétaire de la Section Fédérale de la Métallurgie
du Centre de la Formation Syndicale CGT, certifie que :

a participé à la session de formation économique, sociale et syndicale organisée par
la Formation Syndicale CGT Métallurgie

Du _____ au _____ 2013

dans le cadre de la loi du 30/12/1985 sur le congé de formation économique, sociale
et syndicale, conformément aux articles L3142-7 ; L3142-8 ; L 3142-9 ; L 3142-10 ; L
3142-11 du code du travail

Fait à Montreuil le : _____

Pour servir et valoir ce que de droit



Arrêté du 20 décembre 2012 – Journal Officiel du 27 décembre 2012

Nous vous présentons le nouveau format d'attestation de présence à une Formation Syndicale de la FTM. Ce document nominatif, daté et signé du responsable de l'activité fédérale Formation Syndicale, est à remettre par les stagiaires à leur direction, à l'issue du stage. Il n'est pas anodin, puisqu'il atteste la présence du stagiaire à la session de formation, et lui permet ainsi de bénéficier des droits attachés à la formation syndicale. Vous remarquerez que cette nouvelle attestation comporte un numéro, qui sera référencé à la Fédération. Ce système de numérotation est mis en place afin d'assurer la traçabilité qui nous est demandée quand nous délivrons un document officiel.

La mise en place de ce système fait suite à une décision du Bureau Fédéral, et il sera effectif dès décembre 2013. Pour toute attestation de formation syndicale concernant les actions de formation organisées par la Fédération, par conséquent également les régions et les USTM, la démarche indispensable est d'en faire systématiquement la demande à l'activité Formation Syndicale auprès de Stéphanie (formation.syndicale@ftm-cgt.fr – Tel 01.55.82.86.15). Veuillez à anticiper et à préciser vos demandes au maximum, afin que nous puissions y répondre dans les meilleurs délais.

■ RETRAITÉS

PERTE D'AUTONOMIE ET SOINS DE LONGUE DUREE : L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE EST REPORTEE

Le vieillissement de la population entraine de nombreux bouleversements dans la société. Jusqu'à maintenant, les conséquences ne sont peu, voire pas, prises en compte. Ainsi, la CGT s'associe au projet de la FERPA de lancer une initiative citoyenne européenne pour gagner de nouveaux droits pour les personnes âgées. > Jean-Claude Plewinski, membre du Conseil national de l'UFR

Aujourd'hui, sous couvert d'apurement de la dette, les difficultés et problèmes sociaux liés à la mise en œuvre des plans d'austérité ne cessent d'aggraver les conditions de vie des retraités et des populations dans toute l'Europe. L'accès aux soins, le droit à la santé, le reste à charge également, deviennent chaque jour de plus en plus lourds et problématiques pour beaucoup d'entre nous.

Lors de son dernier Congrès, au regard des situations vécues dans les différents pays européens, la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées) avait décidé de lancer une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) portant sur les droits des personnes âgées en perte d'autonomie et sur les soins de longue durée en Europe. Il s'agissait, comme l'autorise le Traité de Lisbonne sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, d'une nouvelle procédure permettant aux citoyens européens de proposer directement de nouvelles mesures législatives au Parlement européen.

Si la CGT a donné une appréciation négative sur le traité de Lisbonne, elle relève toutefois des avancées. L'ICE en est une, c'est un premier pas vers la démocratie sociale européenne. Elle valorise le rôle du Parlement européen. Avant ces dispositions nouvelles, il faut se rappeler que seule la commission européenne avait l'initiative législative.

L'objectif de cette ICE, avec la FERPA, était de gagner une directive européenne qui obligerait ensuite les Etats

de l'Union européenne à transposer cette directive dans une loi nationale dans chacun des 28 pays que compte l'Union. Chaque pays ayant toute latitude pour rédiger et faire voter la loi qu'il veut ainsi que son financement, tout en respectant le cadre de cette directive.

Toutefois, pour avoir une chance d'aboutir, cette ICE devait émaner d'au moins 7 pays différents de l'Union. Dans le même temps, un comité d'experts de Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Espagne, a rédigé un texte déposé début septembre.

Ce texte doit recueillir un minimum de 1 million de signatures de citoyens majeurs, émanant de ces 7 pays. 360 000 sont ainsi nécessaires pour la France. Chacun(e) l'aura perçu, il ne s'agissait pas là de simples pétitions. Les signatures reçues, sur papier ou par internet, devaient obligatoirement comprendre de manière lisible, nom, prénom et un numéro de Carte d'Identité, de Passeport ou Sécurité Sociale. Cette procédure était contraignante, mais pour autant toute la CGT était pleinement engagée dans cette action, comme elle l'a été dans l'ICE sur l'eau. Pour la France, les signatures auraient été vérifiées par le ministère de l'Intérieur. Celui-ci se serait assuré également qu'il n'y ait pas plusieurs signatures pour une même personne.

Malheureusement, ce que permet le traité de Lisbonne comme Initiative Citoyenne Européenne des peuples, n'est pas toujours du goût de la commission européenne, des Lobbyistes et des grands groupes industriels et financiers Européens et multinationaux. C'est ainsi que : «en l'état, et selon une notification du 5 novembre dernier adressée au Secrétaire Général de la FERPA, ce projet de texte n'a pas été validé par la Commission Européenne».

Mais comme syndicalement nous avons la volonté de ne rien lâcher, la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées examine les modalités et stratégies à adopter afin de poursuivre cette initiative citoyenne.

La perte d'autonomie, les soins de longue durée concernent l'ensemble de la population. Elle frappe à tous les âges de la vie et touche toutes les familles qui entourent les malades. Se mobiliser lors d'une ICE devrait permettre de faire avancer une Europe sociale en panne, qui en vertu du remboursement de la dette des pays européens prône l'austérité renforcée et l'abaissement des services sociaux aux populations.



FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

PEUT-ON ENRAYER LA CASSE DE NOTRE SYSTEME DE SANTE ?

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale a été adopté à l'Assemblée Nationale, fin octobre. La présidente de la Mutuelle Familiale, Léonora Tréhel, nous livre son point de vue sur la situation du financement de notre système de santé.

Le désengagement de l'Etat pour financer la Sécurité Sociale fait saliver les assureurs. Pourquoi le mouvement mutualiste et notamment la mutuelle familiale se battent contre ?

Alors que la crise provoque de nouvelles inégalités sanitaires et sociales, nous plaillons pour un renforcement du système de protection solidaire car nous avons à cœur que soient garantis, tout au long de la vie, quels que soient les aléas, de véritables droits pour tous les citoyens.

N'oublions pas que c'est dans le contexte économique difficile d'après guerre que la Sécurité Sociale a été créée, illustrant ainsi que le progrès social est synonyme de progrès économique.

Les mutuelles relevant du Code de la mutualité sont les partenaires naturels de la Sécurité Sociale. Ce ne sont pas des assureurs lucratifs. Elles ne fondent pas leur développement sur l'affaiblissement de l'assurance maladie, mais agissent pour apporter de concert avec le régime obligatoire des réponses solidaires, sanitaires, qui concourent à l'accès aux soins.

C'est dans cet esprit que la Mutuelle Familiale conçoit son rôle et son action. Protéger immédiatement tout en construisant des réponses sur le long terme à travers l'adaptation de la Sécurité Sociale aux besoins de notre époque, en termes de financement mais aussi de périmètre et d'évolution de ses prestations.

Nous ne pouvons nous satisfaire qu'aujourd'hui les soins de ville ne soient plus pris en charge par le régime obligatoire qu'à 55 %, et beaucoup moins pour le dentaire, et encore beaucoup moins pour l'optique (4 %).

Nous ne pouvons que combattre la multiplication des franchises (sur les boîtes de médicaments, sur les consultations, sur les analyses ...) qui pèsent sur les malades. Nous ne pouvons que dénoncer les dépassements d'honoraires qui représentent plus de 2,5 milliards d'euros par an à la charge des malades. Nous ne pouvons que contester les taxes qui alourdissent la cotisation mutualiste (13,6 %, l'équivalent d'un mois et demi de cotisation).

Tout ceci, hélas, fait progresser le renoncement aux soins qui concerne une personne sur trois dans notre pays. Dans ce contexte, une couverture complémentaire devient essentielle, encore faut-il qu'elle ait pour objectif de faciliter l'accès aux soins et non d'organiser l'inflation des dépenses et la guerre concurrentielle entre opérateurs pour gagner des parts de marché.

Cette guerre concurrentielle présente un intérêt certain pour tous ceux qui considèrent la santé comme une opportunité de profit. Ce terrain d'affrontement et de

concurrencye signe le déclin de la solidarité, et c'est bien ce que nous contestons.

Quelles sont vos propositions pour développer notre système de santé ?

Elles partent logiquement de la nécessité de mieux financer et mieux organiser le système de soins pour que chaque euro de la solidarité soit efficient pour la santé des citoyens : ce sont deux conditions complémentaires pour pérenniser le système de solidarité.

Il faut des recettes supplémentaires assises sur une assiette la plus large et la plus juste possible qui prenne en compte les richesses créées dans les entreprises. C'est une condition impérative pour favoriser le retour à l'équilibre et améliorer les prestations du régime obligatoire pour réduire la part des dépenses de santé restant à la charge des assurés.

Il faut aussi agir sur le phénomène des dépassements d'honoraires en construisant une nouvelle forme d'opposabilité tarifaire. Or, loin d'aller dans ce sens, le PLFSS 2014 instaure une nouvelle taxe pour les complémentaires, destinée à financer un forfait annuel pour les médecins traitants. Elle équivaut à 2,5 euros en 2013 et 5 euro en 2014 de taxe supplémentaire. Ce nouveau dispositif fiscal, sachez-le, dénature l'engagement pris par la Mutualité dans le cadre de l'avenant n° 8 à la convention médicale qui visait à limiter les dépassements d'honoraires.

Mieux organiser le système, c'est travailler à une maîtrise des facteurs de risque qui pèsent sur la santé et les dépenses, notamment les risques environnementaux à l'origine du développement de maladies de longue durée et de maladies chroniques.

Mieux organiser le système, c'est aussi favoriser les conventionnements et les réseaux de soins auxquels œuvre le mouvement mutualiste, afin de garantir des soins de qualité à des coûts maîtrisés

Enfin, nous défendons sans relâche le modèle mutualiste. Avec le régime obligatoire, nous sommes là pour renforcer les solidarités, réduire les inégalités. Le partenariat solidaire entre l'assurance maladie et les mutuelles à but non lucratif doit rester le socle grâce auquel nous pouvons répondre aux besoins de santé, dans un esprit d'universalité, de solidarité entre malades et bien portants, de solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Oui, la Mutuelle Familiale se bat pour dire qu'il n'y a aucune fatalité au déclin de la protection sociale, et que d'autres choix sont possibles.



Bon de commande matériel 2014

Le matériel suivant doit être adressé :

Syndicat CGT :
Section CGT :
Adresse de livraison du matériel : au syndicat adresse perso
Nom du camarade :
Responsabilité :
Rue :
CP et ville :
Portable et adresse mail :
Date de l'AG de remise du FNI :

Type de FNI	Quantité commandée (*)
FNI ouvriers/employés	
FNI UFICT	
FNI Ingénieurs Cadres	
FNI UFR	
FNI «Reversion»	

(*) Exemple : 10 syndiqués ouvriers = 10 FNI ouvriers

Bon de commande à renvoyer

- par courrier : FTM-CGT «Vie syndicale» - 263 rue de Paris - Case 433 - 93514 Montreuil cedex
- par mail à vie.syndicale@ftm-cgt.fr
- ou par fax au 01.55.82.86.53